

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue à huis clos tel qu'autorisé temporairement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à cause de la Covid-19, le mercredi 12 mai 2021 à 19 heures.

Étaient présents : Jean-Roch Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
François Veilleux, maire de Beauceville;

Était absent : Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, préfet et maire de Saint-Victor.

Étaient aussi présents : Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7011-21 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1. **Ouverture de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption du procès-verbal du conseil de la MRC Robert-Cliche**
 - 3.1 Séance régulière du 14 avril 2021
4. **Administration et finances**
 - 4.1 Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés
 - 4.2 Liste des comptes à payer
 - 4.3 Entente – Ressource administrative en incendie
 - 4.4 AEQ – Plan d'intervention et d'affectation des ressources
 - 4.5 AEQ – Comité aviseur
 - 4.6 Poste administrateur – Agence de mise en valeur des forêts privées (AGA)
 - 4.7 CLD – Entente de délégation
 - 4.8 Appui – Projet de logements
 - 4.9 Entente Transport adapté – Transport-Autonomie Beauce-Etchemins
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Étudiant – Brigade verte
 - 5.2 Concours – Inspecteur en urbanisme et en environnement
 - 5.3 Embauche – secrétaire à l'environnement et inspection
6. **Aménagement du territoire**
 - 6.1 Avis de conformité CPTAQ – voie ferrée SJDE
 - 6.2 Conf. Règlement 484 – Tring-Jonction (zonage)
 - 6.3 Conf. Règlement 485 – Tring-Jonction (construction)
 - 6.4 Conf. Règlement 627-14-21 – Saint-Joseph-de-Beauce (zonage)
 - 6.5 Adoption Règlement 220-21 modifiant le SADR
 - 6.6 Avis de motion pour le projet de Règlement 221-21 agrandissement du PU de SF
 - 6.7 Adoption du projet Règlement 221-21 et document sur la nature des modifications
7. **Correspondances**
 - 7.1 Pétition – Piste cyclable – entre Beauce Auto et rivière Plante
8. **Affaires nouvelles**
9. **Période de questions**
10. **Levée de la séance**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE DU 14 AVRIL 2021



7012-21 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 14 avril 2021 soit adopté, tel que présenté.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Acceptation des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 15 avril 2021 au 12 mai 2021 et totalisant un montant de 60 443.26 \$;

- Étant le chèque numéro : C2100023
 - Paiement internet : L2100025 à L2100027
 - Paiement par dépôt direct : Aucun
- Totalisant un montant de 4 992.88 \$**

Sommaire de paie

- 15 avril 2021 – 11 758.53 \$
 - 22 avril 2021 – 11 587.52 \$
 - 29 avril 2021 – 19 330.74 \$
 - 6 mai 2021 – 12 77.59 \$
- Totalisant un montant de 55 450.38 \$**

7013-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 15 avril 2021 au 09 juin 2021, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 60 443.26 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

4.2 Liste des comptes à payer

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre;

7014-21 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche :

- Approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs au montant de 193 764.01 \$ selon la liste déposée;
- approuve le paiement auprès de la ville de Beauceville au montant de 729 279.94\$ incluant les subventions FSPS (18 164.85\$) et MAMH (29 215.50\$), le tout, selon les factures obtenues au 31 décembre 2020;
- Approuve le paiement auprès de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce au montant de 583 401.32\$ incluant la subvention du MAMH (143 774.57\$), le tout, selon les factures obtenues au 31 décembre 2020;
- Approuve le paiement auprès de Vicky Domingue et Construction Michel Rodrigue au montant de 9 918.34 \$.

4.3 Entente – Ressource administrative en incendie

ATTENDU QU'à l'automne 2018, la MRC a convenu d'une entente avec la ville de Beauceville pour le partage d'une ressource administrative en incendie pour assister le directeur général qui agit comme coordonnateur au schéma de couverture de risque en incendie, au montant annuel de 40 000 \$ (indexable) pour une durée de trois ans;

ATTENDU QUE les besoins réels de la MRC sont inférieurs à la modalité de l'entente;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une reconduction automatique;



7015-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC ne reconduise pas l'entente actuelle et autorise le Directeur général à négocier une nouvelle entente avec la ville de Beauceville correspondant plus aux besoins réels.

4.4 AEQ – Plan d'intervention et d'affectation des ressources

7016-21 SUR PROPOSITION de Ghislaine Doyon, , il est résolu à l'unanimité que la MRC autorise le Directeur général à signer et à transmettre le plan d'intervention et d'affectation des ressources au MEI pour l'entente AEQ ...

4.5 AEQ – Comité aviseur

ATTENDU QUE le MEI a créé le réseau Accès entreprise Québec et confie à la MRC 200K\$/an pour l'embauche d'un minimum de 2 ressources dédiées à l'accompagnement des entreprises;

ATTENDU QUE l'entente prévoit la création d'un comité aviseur qui doit être composé d'un minimum de 5 personnes devant inclure obligatoirement : le maire de Beauceville, le député provincial, un représentant d'un organisme économique du territoire;

7017-21 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que la MRC crée le comité aviseur d'AEQ et désigne comme membres :

- Le préfet, monsieur Jonathan Bolduc
- Le maire de Beauceville, monsieur François Veilleux
- Le député, monsieur Luc Provençal
- Le président du CLD
- Une représentante des chambres de commerce, Mme Dominique Paré
- Le DG de la MRC Robert-Cliche, monsieur Jacques Bussièrès
- Le DG du CLD, monsieur Daniel Chaîné

4.6 Poste administrateur – Agence de mise en valeur des forêts privées

7018-21 SUR PROPOSITION de Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que Pierre Gilbert soit reconduit comme représentant pour l'Agence des forêts privées.

4.7 CLD – Entente de délégation

ATTENDU QUE la MRC a désigné le CLD par entente de gestion pour s'occuper de diverses fonctions de développement économique;

ATTENDU QUE la MRC a passé d'une délégation de compétence à une entente de gestion avec le CLD à l'automne 2019;

ATTENDU QUE pour les fins de l'entente avec le MEI pour AEQ, la MRC désire déléguer au CLD la gestion d'une partie de l'entente;

7019-21 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que la MRC autorise le préfet et le Directeur général à signer une nouvelle entente de délégation avec le CLD basée sur l'actuelle entente de gestion pour confier au CLD :

- Une partie des sommes de l'entente d'AEQ (pour les postes de commissaire à l'innovation et conseiller en développement commercial)
- Le mandat en immigration
- Le mandat en soutien, démarrage et accompagnement d'entreprise
- La gestion des fonds FLI, FLS et PAU-PME

4.8 Appui – Projet de logements

ATTENDU QUE la crise sanitaire actuelle accentue la problématique de logement abordable;



ATTENDU QUE plus de 300 000 ménages québécois ont des besoins de logements adéquats et abordables et que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logement;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QUE la construction de logement d'habitation fait partie intégrante des actions nécessaires à la vitalité et l'attractivité de nos communautés;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE l'Association des groupes de ressources techniques du Québec demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

7020-21 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que le conseil appuie cette démarche et :

- QUE ce conseil appuie l'Association des groupes de ressources techniques du Québec pour demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- QU'une copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

4.9 Entente en transport adapté – Transport-Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU QUE l'entreprise Aliments PSL utilise de la main-d'œuvre subventionnée en provenance de St-Georges et qui doit utiliser le transport adapté;

ATTENDU QUE le transport adapté de Saint-Georges doit avoir l'autorisation de la MRC Robert-Cliche pour faire de l'embarquement ou du débarquement sur notre territoire;

7021-21 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche autorise ville Saint-Georges, mandataire auprès du MTMDDET via son organisme délégué Transport Autonomie Beauce-Etchemins à effectuer 100% des transports entre l'école Les Sources située au 11 855, 19^e Avenue à Saint-Georges et les Aliments PSL situés au 124A, rue des Écoliers à Saint-Victor.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Étudiant – Brigade verte

ATTENDU QUE la MRC a adopté un PGMR incluant plusieurs éléments de mise en œuvre incluant la sensibilisation du public;

ATTENDU QU'une des actions est la création d'une brigade verte (4 étudiants) pour fins d'éducation et de sensibilisation;

ATTENDU QUE la MRC a appliqué et obtenu 2 subventions salariales (à 50%) du gouvernement fédéral pour des postes étudiants;

ATTENDU QUE la MRC a déjà embauché un premier étudiant en avril;



7022-21 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité de retenir la candidature de Jordan Pépin pour le poste d'agent de sensibilisation et d'information environnementale pour l'été 2021.

5.2 Concours – Inspecteur en urbanisme et en environnement

ATTENDU QUE la MRC doit procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement;

ATTENDU QUE le départ d'un inspecteur a compté du 21 mai 2021;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit procéder à l'affichage du poste rapidement;

7023-21 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité de donner le mandat au Consultant Marc-André Paré pour l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement.

5.3 Embauche – Secrétaire en environnement et en urbanisme

ATTENDU QUE la MRC a autorisé un concours pour pourvoir le poste de secrétaire en environnement et en urbanisme;

7024-21 SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Directeur général à procéder à l'embauche du candidat selon les résultats du processus de sélection.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Avis de conformité CPTAQ – Voie ferrée SJDE

ATTENDU QUE Le ministère des Transports souhaite réhabiliter le chemin de fer reliant la Municipalité de Vallée-Jonction à la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE le potentiel des lots visés par la demande est très faible puisque constitué de remblais;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins agricoles de l'emprise ferroviaire y est limitée, voire nulle;

ATTENDU QUE l'utilisation de l'emprise à des fins de transport ferroviaire n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes ni sur leurs possibilités d'agrandissement;

ATTENDU QUE l'utilisation souhaitée ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;

ATTENDU QUE la remise en service des activités ferroviaires n'apportera pas de contraintes particulières pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE la reprise des activités sur l'emprise existante constitue le meilleur emplacement;

ATTENDU QUE l'homogénéité du secteur et des activités agricoles demeurent préservées;

ATTENDU QUE l'autorisation demandée n'apportera pas de pression particulière sur la préservation des ressources eau et sols, nécessaires aux activités agricoles du secteur;

ATTENDU QUE la réalisation du projet de remise en service du transport ferroviaire n'aura aucun impact sur la superficie des propriétés foncières du secteur;

ATTENDU QUE la réhabilitation du chemin de fer aura un impact socio-économique important pour la municipalité et de la région et qu'elle fait partie des intentions du



Gouvernement du Québec, tel qu'annoncé lors du Sommet sur le transport ferroviaire du 9 décembre 2019;

7025-21

SUR LA PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;
- Que la MRC Robert-Cliche recommande la demande du ministère des Transports du Québec pour la réhabilitation du chemin de fer entre Vallée-Jonction et Thetford Mines.

6.2 Conformité Règlement 484 – Tring-Jonction (zonage)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 12 avril 2021, a adopté le règlement numéro 484 amendant le règlement de zonage numéro 395;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 14 avril 2021;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

7026-21

SUR LA PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 484 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

6.3 Conformité Règlement 485 – Tring-Jonction (construction)

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 12 avril 2021, a adopté le règlement numéro 485 amendant le règlement de construction numéro 398;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 14 avril 2021;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

7027-21

SUR LA PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 485 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

6.4 Conformité Règlement 627-14-21 – Saint-Joseph-de-Beauce (zonage)

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 10 mai 2021, a adopté le règlement numéro 627-14-21 amendant le règlement de zonage portant le numéro 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 11 mai 2021;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;



ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

7028-21

SUR LA PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-14-21 et de demander au secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

6.5 Adoption Règlement 220-21 modifiant le SADR

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les parcs industriels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Tring-Jonction arrivent à pleine capacité;

ATTENDU QUE la municipalité reçoit des demandes pour l'implantation de nouvelles industries sur des terrains desservis, auxquelles elle ne peut répondre, faute d'espaces disponibles et adéquats;

ATTENDU QU' il serait trop onéreux et non rentable pour la municipalité d'amener les réseaux sur les propriétés de la Régie intermunicipale du parc industriel Beauce-Amiante;

ATTENDU QUE l'espace visé ne se trouve pas dans la zone agricole permanente et qu'il présente un fort potentiel de développement industriel pour le futur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 20 janvier 2021;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 24 mars au 8 avril 2021 conformément aux mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la MRC a reçu du MAMH un avis préliminaire défavorable sur le projet de règlement 220-21 le 9 avril 2021;

ATTENDU QUE la MRC a proposé une modification au projet de règlement, laquelle a été jugée acceptable par le MAMH et conforme aux Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);

7029-21

SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté, avec modification, le règlement 220-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements.

6.6 Avis de motion – Projet de règlement 221-21 Agrandissement du PU de Saint-Frédéric

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Nadeau à l'effet qu'un règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) sera adopté, à une séance ultérieure, dans le but d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Frédéric, à la suite d'une décision d'exclusion de la zone agricole permanente par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ).

6.7 Adoption du Projet de règlement 221-21 et documents sur la nature des modifications

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;



ATTENDU QUE le parc industriel de la municipalité de Saint-Frédéric a atteint sa capacité maximale d'occupation;

ATTENDU QU'aucun autre espace n'est disponible à des fins industrielles dans le périmètre d'urbanisation actuel de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a également besoin d'espaces pour des fins commerciales et récréatives;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande d'exclusion à la CPTAQ à cet effet en 2019;

ATTENDU QUE la CPTAQ a ordonné le 2 décembre 2020 l'exclusion de la superficie demandée, d'une superficie de 11,15 hectares;

ATTENDU QUE de légères corrections doivent également être apportées aux limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité, afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et des limites plus précises de la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 12 mai 2021;

ATTENDU QUE l'adoption du règlement sera précédée d'une assemblée de consultation publique;

7030-21

SUR LA PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité :

- Que soit adopté le projet de règlement 221-21 modifiant le règlement 132-10 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé et ses amendements;
- Qu'un avis préliminaire sur le projet de règlement soit demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Que soit adopté le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités advenant la modification du SADR par le projet de règlement 221-21;
- Que soit formée une commission d'assemblée publique de consultation, qui sera composée de monsieur Jonathan Bolduc, qui présidera l'assemblée;
- Que soit délégué au secrétaire-trésorier le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 Centre universitaire des Appalaches – demande d'appui

7031-21

SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche donne son appui au Centre universitaire des Appalaches auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur afin d'accroître l'aide financière pour les trois prochaines années afin de pérenniser l'offre de service et de mieux outiller la région aux prises avec un taux de chômage extrêmement faible

7.2 Ventes pour taxes – Report de la procédure

7032-21

SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité de reporter la date des ventes pour taxes qui devait avoir lieu le 13 mai 2021 au 15 juillet 2021 à 10 heures.

7.3 Piste cyclable – mandat d'ingénierie pour traverse nord

7033-21

SUR PROPOSITION de monsieur François Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat d'ingénierie pour la confection des plans, devis et surveillance de chantier



à SGTR inc pour la traverse nord de la piste cyclable au montant de 14 500\$ (+tx, +100\$ par visite terrain)

7.4 Piste cyclable – dépôt d'une pétition

Le Directeur général dépose au conseil des maires une pétition reçue relative aux travaux de la piste cyclable dans le secteur de Beauceville.

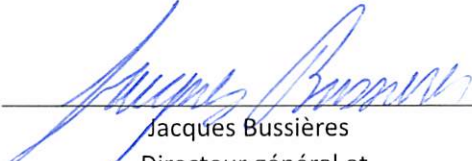
8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été transmise aux élus.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

7034-21 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.


Jonathan V. Bolduc
Préfet


Jacques Bussi res
Directeur g n ral et
Secr taire-tr sorier

